

## SUJETS PHARES

### AIR - APC COV :

**Surveillance environnementale :** le programme de mesures mutualisé des polluants COV s'est achevé fin 2020. Le rapport global concernant la 1ère partie des COV mesurés a été transmis et présenté à la DREAL en fin d'année. Pour les autres COV, le rapport a été validé et transmis à la DREAL en avril 2021.

Pour rappel, ATMOSUD a été mandaté pour mesurer dans l'environnement les COV à l'occasion de campagnes échelonnées de novembre 2019 à novembre 2020. Cette mutualisation a été coordonnée par Environnement-Industrie.

Suite à cela, les exploitants ont défini les suites à donner pour 2021, en fonction des résultats mais aussi des conclusions de leurs EQRS. Au 1er trimestre 2021, Environnement-Industrie a coordonné les réflexions sur la poursuite de ces mesures, afin d'harmoniser les approches, mais aussi d'identifier les points de difficultés à porter à la connaissance de la DREAL.

**Gestion des anomalies :** Les APC COV imposent la mise en œuvre d'une gestion dynamique des mesures environnementales, basée sur des seuils au-delà desquels les exploitants doivent mener des réflexions/actions pour pallier aux éventuels pics. De janvier à avril 2021, Environnement-Industrie a coordonné une réflexion entre les exploitants qui suivent les mêmes polluants, afin de comparer et harmoniser les approches de définition des seuils d'anomalie. Une note a ainsi été collectivement rédigée et transmise à la DREAL en mars 2021.

**Révision des prescriptions des APC COV :** La DREAL ayant annoncé son projet de révision des APC COV en 2021, Environnement-Industrie a demandé à ce qu'une concertation soit engagée en amont, notamment sur les points de difficultés dans l'application actuelle des APC COV. Les deux sujets d'ores et déjà évoqués concernent la couverture temporelle de la surveillance environnementale des COV prioritaires, dont les APC imposent un caractère « continu » qui pose question, et la mise en œuvre de la « gestion des anomalies » qui pose également des problèmes d'application.

### AIR – DIOXINES ET FURANNES :

La DREAL PACA n'a pas accepté la demande d'étude préalable, portée par les 5 industriels de Fos sur Mer, fin 2020. Le projet d'APC imposant une surveillance environnementale mutualisée sur les dioxines et furannes pour 2022 est donc passé en CODERST début février, sans prise en compte des demandes formulées par les exploitants concernés. Le CODERST a, toutefois, soulevé la nécessité d'un échange préalable entre les industriels et l'INERIS avant la prise des arrêtés. Cette rencontre a eu lieu le 4 juin 2021, la discussion n'a pas permis d'améliorer le projet d'APC, mais l'INERIS a pu répondre à l'ensemble des questions formulées par les industriels. L'association se tient à la disposition des établissements ciblés pour les accompagner dans la mise en œuvre de cette mutualisation.

### AIR – INSTRUCTION POST LUBRIZOL :

Le projet d'APC sur la mise en œuvre de l'instruction du 12 août 2014, dite « post-Lubrizon 1 », soumis à la consultation d'Environnement-Industrie, en tant que représentant des ICPE de la région, a fait l'objet d'une concertation avec les industriels SEVESO - Seuil haut. L'association a ainsi transmis à la DREAL une réponse concertée et une sollicitation pour une réunion d'échanges. Lors de la réunion DREAL / Industriels SEVESO du 13 avril 2021, la DREAL a expliqué que la prise des APC serait retardée car des discussions sont en cours au niveau national sur les conditions d'application de certaines dispositions. Les prescriptions de PACA seront donc prises en cohérence avec le travail réalisé au niveau national. La DREAL devrait informer les exploitants à l'été. Les présentations et les Comptes Rendus des GT sont disponibles sur le site internet de l'association rubrique actions/ groupes de travail (espace réservé à nos adhérents).

### SEISME :

La DREAL a adressé ses conclusions sur l'étude locale séisme mutualisée commencée en 2019, à la plupart des 10 exploitants partenaires sur le pourtour de l'Étang de Berre :

- Déclassements
- Demande de réalisation d'une étude sismique
- Demande de compléments

Un nouvel industriel bénéficiera également prochainement de la mutualisation de cette étude locale.

### STOCKAGE / REFORTE REGLEMENTAIRE POST INCIDENT DE ROUEN 2019 :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan gouvernemental dit « post Lubrizol », suite à l'incendie du 26 septembre 2019, la réglementation a été révisée afin de renforcer les dispositions relatives aux liquides inflammables et combustibles dans les entrepôts. Les nouveaux textes ont été publiés en septembre 2020. Ces nouvelles dispositions réglementaires concernent toutes les ICPE qui exploitent un entrepôt.

Des GT seront programmés en partenariat avec France Chimie Méditerranée, au second semestre 2021, lorsque les guides seront parus, afin de vous accompagner dans l'application de ces évolutions réglementaires.

### EAU – SECHERESSE :

Nous avons proposé à nos adhérents un décryptage de la réglementation sécheresse applicable dans leur département suite à la parution, à l'été 2019, de l'Arrêté Préfectoral (AP) Cadre régional et des AP départementaux sur la gestion de la sécheresse. En effet, depuis 2019 des réductions chiffrées sont imposées aux industriels qui n'ont pas d'APC dédié en période de sécheresse.

Nous avons pu constater que la gestion administrative du sujet sécheresse diffère d'un département à l'autre. Dans le Vaucluse, par exemple, nous avons noté que beaucoup d'industriels avaient un AP adapté à leurs capacités de réduction en cas de sécheresse, ce qui n'est pas le cas dans les Bouches du Rhône. Le manque d'information sur le déclenchement des seuils d'alerte sécheresse est également ressorti dans plusieurs départements, nous souhaitons travailler sur ce sujet avec les CCI qui siègent aux comités départementaux et ont un rôle de relai de l'information sécheresse.

Ces constats ont été remontés lors du Comité régional sécheresse en avril 2021, et nous avons sollicité un échange avec la DREAL PACA.

Les plans sécheresse devraient être modifiés à nouveau fin 2021 / début 2022, l'occasion, nous l'espérons de travailler en concertation avec les acteurs de ce sujet (préfecture / DREAL / CCI et industriels). En parallèle, des évolutions à venir dans l'articulation et la gouvernance des plans sécheresse en France sont attendues, ainsi que la parution d'un guide visant à harmoniser les mesures de restriction par usage en cas d'épisode de sécheresse. (CF INFO RESEAU 20)

### EAU – SDAGE :

L'association siège au Comité de Bassin afin d'y représenter les acteurs économiques usagers de l'eau. L'axe de travail principal des réunions de 2020 concernait l'élaboration du SDAGE 2022-2027. Environnement-Industrie, forte de son expérience sur le précédent SDAGE, a veillé à défendre les intérêts des industriels en analysant les diverses orientations fondamentales et leur cohérence avec la réglementation en vigueur. Ainsi, le projet de SDAGE a été adopté fin 2020 et est désormais en consultation publique. Lors du vote, une partie du sous collège industrie s'est abstenu, pour marquer le fait que des améliorations sont attendues sur quelques points clés et notamment pour clarifier les objectifs de réduction des substances dangereuses. L'agence de l'eau a donc organisé un groupe de travail, prévu début juin, pour échanger sur ce sujet et en fonction, amender le texte dans le cadre de la consultation publique en cours.

### RISQUE INDUSTRIELS- Fiche G/P :

Un travail collaboratif a été engagé depuis le début de l'année entre l'État (DREAL et préfectures), le Cyprès et les représentants des industriels pour retravailler sur la fiche GP et préciser/rappeler ses modalités d'utilisation. Un nouveau GT est programmé début juillet.

### APPUIS TECHNIQUES

**Veille réglementaire :** ESSO (Fos sur Mer), FIBRE EXCELLENCE (Tarascon), PRIMAGAZ (Lavéra), LYONDELLBASELL (Berre)

**Audit réglementaire :** PRIMAGAZ (Lavéra), ARKEMA (St Auban), KEMONE (St Auban), ARKEMA (Marseille), SOMAP TECHNOLOGIES (Gréasque)

**Télédéclaration GIDAF :** GAZEL ENERGY (Gardanne), SIH (Cannes)

**Accompagnement montage de dossier de subvention :** CIFIC (Fos sur mer)

### Le premier jour du monde d'après...

Alors que la COVID recule et que les différentes étapes de retour « à la normale » sont en train d'être franchies, une question se pose : retour à la normal ou basculement dans le monde d'après ?

Il est clair, à priori, que cette crise sanitaire aura introduit de nouvelles habitudes de travail qui resteront, au moins en partie, dans le fonctionnement des entreprises avec notamment le télétravail et les réunions à distance qui économisent temps de trajet et frais de déplacement. C'est bon pour la productivité et le moral des salariés, mais le plus important est certainement ailleurs : on a beaucoup philosophé sur un monde d'après idéal! En fait, sans être un changement de cap radical, nous assistons à un formidable coup d'accélérateur sur un certain nombre de processus qui étaient sous-jacents, voire déjà engagés : développement durable (ressources renouvelables, écoconception, économie circulaire) et décarbonation de l'industrie. Puisse cela se matérialiser (l'espoir est permis avec le plan de relance) et concourir à d'autres objectifs comme la ré-industrialisation et l'autonomie d'activités stratégiques.

Mais comme dans tout processus de transformation nous devons être vigilants aux freins, notamment ceux qui sont les moins « contrôlables » (s'entend par les industriels). La réglementation d'une part, qui est certes nécessaire, structurante et doit encadrer correctement les évolutions scientifiques et technologiques tout en veillant au risque de distorsion de concurrence - probablement la partie la plus difficile. D'autre part l'acceptabilité citoyenne - on voit les débats suscités par le développement de l'éolien - qui, sans l'information et la concertation « bien faite » est vouée à l'échec.

Deux sujets qui vont nous occuper encore longtemps mais qui doivent nous permettre de démontrer qu'environnement et industrie ne sont pas incompatibles, bien au contraire !

Si vous souhaitez réagir ou nous faire part de vos propres réflexions ... [cliquez-ici](#) Si vous souhaitez réagir ou nous faire part de vos

14 juin • Formation « Saisir sur GIDAF ses résultats d'autosurveillance fréquentes des émissions »

17 juin • Assemblée Générale d'Environnement-Industrie (en visioconférence)

24 juin • Formation « Gérer le risque légionelle sur les circuits de refroidissement par voie humide »

2 Juillet 2021 • Réunion d'échanges « ENERGIE »

6 Juillet 2021 • Webinaire « Réglementation post incendie de Rouen »

### Liste des « Info RESEAU » 2021 :

N°8 - RISQUES INDUSTRIELS > Création du bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI)

N°9 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Sites et sols pollués - Décret cessation d'activité

N°10 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Déchets : conditions d'élimination

N°11 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Energie : 5ème période des CEE

N°12 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Environnement : Accélération et simplification de l'action publique (ASAP)

N°13 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Evaluation environnementale - Projet de décret

N°14 - NOUVELLES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC > SDAGE et PGRI

N°15 - ENERGIE > Webinaire "Valorisation de la chaleur fatale et énergies de récupération"

N°16 - APPELS A PROJETS > Ademe PACA : Fonds chaleur (5 thématiques)

N°17 - EAU - SECHERESSE > Important - informations diverses pour validation

N°18 - SEVESO > Présentations du séminaire de la DREAL PACA

N°19 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet de décret relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

N°20 - ACTUALITE EAU > IMPORTANT DOSSIER SECHERESSE

N°21 - APPELS A PROJETS > Ademe PACA : Fonds chaleur (5 thématiques)

